



AXA World Funds
(La « Sicav »)
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Registre du commerce et des sociétés : Luxembourg, B-63.116

18 octobre 2024

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET NÉCESSITE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.

Chers actionnaires,

Nous vous informons, en tant qu'actionnaires du compartiment AXA World Funds - ACT Social Bonds (le "**Compartiment**"), que le Conseil d'administration de la Sicav (le « **Conseil d'administration** ») a noté que le Compartiment présente des perspectives commerciales limitées et qu'il peut ne pas être géré de la manière la plus efficiente d'un point de vue économique, compte tenu à tout moment de l'évolution limitée du total de ses actifs nets.

Par conséquent, le Conseil d'administration estime qu'il serait dans le meilleur intérêt des actionnaires de liquider le Compartiment le 25 novembre 2024 (la "**Date de résiliation**"), conformément aux règles énoncées à l'Article 33 des Statuts de la Sicav (les "**Statuts**") et dans le prospectus de la Sicav (le "**Prospectus**"). En outre, le Conseil d'administration a décidé de (i) souscrire des actions à émettre par le Compartiment pour tout nouvel investisseur ou actionnaire existant ; et (ii) la conversion d'actions émises par un autre compartiment de la Sicav en actions émises par le Compartiment n'est autorisée qu'à la Date de résiliation.

Afin de gérer le bon déroulement de la liquidation du Compartiment, le Conseil d'administration a décidé de liquider le Compartiment et de restituer progressivement le portefeuille en espèces, dans la mesure du possible, en tenant compte de vos intérêts en tant qu'actionnaires du Compartiment, à compter du 18 novembre 2024 (la "**Date de liquidation**"). A compter de cette date, le Compartiment peut donc ne pas être géré conformément à sa politique d'investissement décrite dans le Prospectus et/ou diversifié conformément aux exigences de diversification des risques des OPCVM et peut donc ne pas se conformer aux restrictions d'investissement et aux règles de diversification actuellement exposées dans le Prospectus jusqu'à la Date de résiliation.

À la Date de résiliation, toutes les actions en circulation du Compartiment seront obligatoirement rachetées à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte de la réalisation des investissements et des frais associés), calculée à la Date de résiliation à cette fin, conformément aux dispositions du Prospectus.

Les produits de la liquidation résultant des rachats obligatoires décrits ci-dessus sera payé au plus tard trois Jours ouvrés après la Date de résiliation. Les produits de la liquidation qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment seront déposés pour leur compte auprès de la *Caisse de Consignation* à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions dans le Compartiment de la Sicav, conformément aux dispositions de l'Article 33 des Statuts et du Prospectus, jusqu'à la Date de résiliation. En outre, les actionnaires peuvent convertir gratuitement leurs actions de tout autre compartiment de la Sicav, notamment en « AXA World Funds - ACT Green Bonds ».

Conformément au Prospectus, le Compartiment supportera les frais de transaction associés à la liquidation. Les autres frais de liquidation sont payés par la Société de Gestion sur la Commission de Service appliqué.

Les actionnaires sont invités à s'informer et, le cas échéant, à prendre conseil quant aux conséquences fiscales des faits susvisés dans leur pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile.

Les actionnaires peuvent en outre s'adresser à leur conseiller financier ou au siège de la Sicav pour toute question à ce sujet.

Sauf indication contraire dans le présent avis, les mots et expressions contenus dans cette lettre auront la même signification que dans le Prospectus.

* * *

Compte tenu de cette liquidation, le Prospectus sera disponible au siège social de la Sicav ou publié sur le site Internet <https://funds.axa-im.com>.

À l'attention des actionnaires belges :

Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du Compartiment concerné, la demande de rachat en question peut être adressée au service financier situé en Belgique : CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86 C b320, 1000 Bruxelles. Le présent Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les DIC1 ou le cas échéant, les DIC (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier de Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le Document d'Information Clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le conseil d'administration de la Sicav